

Compte-rendu de la CAPN B du 27 septembre 2018 «TITULARISATION DES CONTRÔLEURS CONTRACTUELS HANDICAPÉS»

Réponses du Président de la CAPN aux déclarations liminaires sur :

http://www.financespubliques.cgt.fr/sites/default/files/dl_capn_b_du_27_sept-situation_des_handicapes.pdf

Comme toujours, le Président de la CAPN n'a pas répondu à nos propos liminaires sur les questions de politique générale, notamment celles dépendant de la Fonction publique.

Il répond uniquement sur les compétences qui lui sont dévolues et liées, pour l'essentiel, au sujet de la CAP d'aujourd'hui.

Pourtant, les sujets ne manquent pas dans un contexte général lourd empreint d'attaques répétées de notre gouvernement contre les fonctionnaires :

- ✓ le déroulement de CAP22
- ✓ la poursuite des suppressions d'emplois à la DGFIP
- ✓ la dégradation de nos missions de service public...

Concernant les réponses apportées par le président sur le sujet à l'ordre du jour de la CAP, soit le recrutement par voie contractuelle et la formation initiale dans son ensemble :

- ✓ il considère que la nouvelle scolarité des A leur permettra de s'adapter plus rapidement à la réalité des services et qu'il s'agit là d'un progrès ...
- ✓ il a bien compris l'opposition de toutes les organisations syndicales à une nouvelle formation initiale pour la catégorie B s'inspirant du modèle mis en place pour les A.
- ✓ Pour l'hébergement des stagiaires, le président nous a informé que la direction générale signe des conventions avec des bailleurs publics et/ou privés afin d'optimiser l'offre de logements (c'est le cas avec une nette augmentation de logements proposés notamment sur Toulouse).
- ✓ Pour le recrutement de personnels en situation de handicap, le Président précise que sur le financement du FIPHPF, la DGFIP ne verse plus de contribution, dans la mesure où l'objectif légal fixé à 6 % est dépassé (simple hasard?) !

Il estime que de nombreux efforts sont réalisés pour intégrer au mieux ces personnels.



Concernant les aménagements de postes il existe un dispositif d'accompagnement (CRIF) et que sur le plan local le rôle incombe aux correspondants dans les Directions ;

- ✓ il a bien noté l'opposition ferme des organisations syndicales au stage pratique probatoire
- ✓ il informe la CAPN des difficultés de calendrier pour la scolarité des B à partir du 01/10, notamment sur les délais des stages découverte et d'application.

Il salue toutefois la « dynamique des recrutements au sein des trois catégories ».

TITULARISATION DES CONTROLEURS STAGIAIRES CONTRACTUELS EN SITUATION DE HANDICAP

16 collègues ont réussi leur scolarité et leur stage pratique a été probant.

VOTE sur la titularisation :

POUR à l'unanimité

Un collègue était concerné par cette CAPN n'ayant pas validé sa scolarité.

Ce dossier a été défendu par les élus CGT (avec le soutien des autres organisations syndicales) pour demander la titularisation du collègue.

L'administration a refusé de modifier sa position en maintenant sa proposition de renouvellement du contrat.

A l'issue des débats, les élu.es CGT ont demandé 2 votes distincts afin de prendre en considération notre demande de titularisation :

VOTE pour la titularisation :

POUR : OS

CONTRE : Administration

VOTE pour le renouvellement du contrat :

POUR : Administration

Abstention : OS

